



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nanobiotix S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 9 juin 2026 - résolution n° 33

Nanobiotix S.A.

60 Rue de Wattignies, 75012 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Grant Thornton
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes
Membre français de Grant Thornton International Ltd

Société par actions simplifiée d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184€ inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre. 632 013 843 RCS Nanterre
Siège social : 29 rue du Pont – CS 20070- 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex -France



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nanobiotix S.A.

60 Rue de Wattignies, 75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 9 juin 2026 - résolution n° 33

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont votre société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 1 800 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euro, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le directoire ne pourra excéder la limite globale de 10% du capital existant de la société à la date de décision de leur attribution, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la trente-cinquième résolution ci-dessous,

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer, après avoir recueilli l'accord du conseil de surveillance, des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.



Paris la Défense, le 20 mai 2026

Neuilly sur Seine, le 20 mai 2026

KPMG S.A.

GRANT THORNTON

Cédric Adens

Vaea Prior

Virginie Palethorpe

Associé

Associée

Associée